## INTERPELLATION

Au sens des articles 44 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

## **COHABITER AVEC LES CITERNES EN TOUTE SECURITE?**

En date du 13 octobre 2010, le Conseil d'Etat a répondu à 3 interpellations urgentes écrites (IUE 1029, 1030, 1031) déposées par la députée UDC Christina Meissner, relatives aux risques potentiels des citernes pour la population verniolane.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat mentionne, la création, le 10 octobre, du service de l'environnement des entreprises (SEN), une nouvelle structure chargée de gérer la problématique des risques majeurs de la prévention en lien avec l'aménagement du territoire jusqu'à la vérification de la mise en œuvre concrète des plans d'intervention.

Le Conseil d'Etat mentionne également que c'est le SEN, qui procède à l'évaluation finale des résultats de l'étude de risque ordonnée pour le site de Petrostock (ex Sasma). Le Conseil d'Etat spécifie que « le résumé de l'étude ainsi que le rapport de contrôle, attendus tout prochainement, seront consultables par la population sur demande auprès de ce service. »

Toute la population verniolane est intéressée à connaître les risques objectifs ou subjectifs qu'elle encoure du fait de la présence de ces citernes. Aussi, plutôt que d'appeler toute la population à se déplacer pour consulter les documents dans les locaux du SEN,

nous interpellons le Conseil administratif de Vernier pour nous faire part de ses intentions d'obtenir le résumé de l'étude et son évaluation par le SEN et de publier ces derniers dans le journal communal.

Pour le Groupe UDC

Millac Ne

Vernier, le 10 décembre 2010